

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente juin deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	22	29
Date de la convocation : 23/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, BUSSIERE Pascal, MOMART Fabrice, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie, LABROUE Sandrine

Représentés : BATIER Jean-François représenté par BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal représenté par BOISSONNEAU Magali, MARIAUD Eric représenté par BALOT Nicolas, ROUX Blanche représentée par MOUTAUD Florence, MOURET Stéphanie représentée par NICOT Damien, TRICARD Morane représentée par BONNY Marie-Claude, EHLIG Genêt représentée par BUSSIERE Pascal

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, LABROUE Sandrine est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_053

Objet : Modification de la grille des emplois

Monsieur Laurent LAFAYE, Maire de la commune, indique au Conseil municipal qu'il serait nécessaire de modifier la grille des emplois :

Au regard des besoins du service, dans le cadre d'avancements de grades (emplois statutaires) :

à compter du 01/09/2026 :

Service Entretien des Locaux et Restauration scolaire

- création d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (BAT 12)

à compter du 01/12/2026 :

Service Animation-garderies-sport

- création d'1 poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe à temps complet (AN 13)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord à la modification de la grille des emplois selon la proposition ci-dessus exposée,
- de donner au Maire de la commune toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le mardi 30 juin 2026

La secrétaire de séance,
Sandrine LABROUE



Le maire,
Laurent LAFAYE.



Certifiée exécutoire

Reçue en préfecture le : 06/07/2026

Publiée le : 06/07/2026

Le maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.